

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LUC BESANÇON, NOUVEAU DELEGUE GENERAL DE L'AFIPA



Paris, 27 janvier 2020 - **L'Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication responsable (Afipa) annonce la nomination de Luc Besançon au poste de Délégué Général de l'Association. Il a pris ses fonctions le 2 janvier 2020.**

Luc Besançon a débuté sa carrière en tant que Responsable des affaires pharmaceutiques et internationales à l'Ordre national des Pharmaciens. Il rejoint ensuite l'association mondiale des pharmaciens (Fédération Internationale Pharmaceutique – FIP), basée à la Haye, aux Pays-Bas avant d'en devenir le Directeur Général en 2013. En 2018, il fonde Pharmacy and Consulting, une entreprise de conseils en stratégie autour de l'officine et de son évolution, à destination des organisations de pharmaciens et leurs partenaires.

Agé de 40 ans, Luc Besançon est titulaire d'un Doctorat d'État en Pharmacie de l'Université de Bourgogne (2004) et d'un Master professionnel de Communication du CELSA (2003).

« A l'heure où la question de l'accès à des soins de premiers recours est une question clé pour les citoyens français, le secteur du selfcare offre une solution sûre qui répond à ces attentes. Cette opportunité peut devenir réalité à travers des actions structurantes pour le secteur, co-construites avec les principales parties prenantes (autorités de santé, pharmaciens, patients...), à l'instar du projet de Parcours de Soins Officiel porté par l'Afipa », déclare Luc Besançon.

Il précise : « La raison d'être de l'Afipa est de soutenir le développement du selfcare. Pour y parvenir, l'Afipa s'est fixé 3 objectifs pour 2020 : établir un dialogue pérenne et responsable avec les parties prenantes et répondre à leurs interrogations, co-construire un parcours de soins officiel avec les professionnels de santé et démontrer la valeur des produits de santé de premier recours. »

Pour Christophe de la Fouchardière, président de l'Afipa : « Luc nous apportera son expérience et son expertise, qui seront précieuses pour développer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie ambitieuse de l'Afipa pour les 3 prochaines années visant à promouvoir plus encore le selfcare et les intérêts de nos 33 laboratoires adhérents auprès de nos parties prenantes ».

*L'Afipa est l'association professionnelle qui représente les industriels qui produisent et commercialisent des produits de santé disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments d'automédication, dispositifs médicaux et compléments alimentaires).*

**Retrouvez l'Afipa sur :**

***www.afipa.org***

***www.masantemonchoix.org***

***Twitter: @afipa***

L'automédication consiste pour les individus à soigner leurs maladies grâce à des médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces dans les conditions d'utilisation indiquées (définition OMS 2000), avec le conseil du pharmacien.

#### CONTACTS PRESSE

Thibault MOTTE

01 56 77 16 18 - [thibault.motte@afipa.org](mailto:thibault.motte@afipa.org)

Fiona SALA

01 53 32 28 53 - [sala@vianova-rp.com](mailto:sala@vianova-rp.com)